



Visite medicale pour reprise du travail apres une maladie profess

Par **grafiti6581**, le **10/12/2009** à **17:35**

Bonjour,
je dois reprendre le travail le mois prochain.
suite a une maladie professionnelle reconnue,le médecin du travail me précise que mon employeur n'adhère pas pour moi.
après renseignement auprès de l'inspection du travail,j'apprends que pour les personnes payer par chèque emploi ou, travaillant chez des particulier ,l'employeur n'est pas obligé de cotiser et,ceci même a temps plein (ce qui est mon cas).
comment dois-je me prendre pour être reconnue apte ou inapte .
sachant que je vais être licencié,comment faire reconnaître mes droits.
je suis actuellement reconnue travailleur handicapée.
merci de votre aide